



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 5 décembre 2024 à la Grande salle de Belmont, 18h30

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

Le président ouvre la séance à 18h30 et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. G. Vagnières, secrétaire municipal et Mathieu Rochat, Chef des finances. Il salue également les membres du bureau et les huissiers.

Dans le public venu nombreux, le président relève la présence des jeunes ayant atteint leur majorité cette année ainsi que les personnes qui ont obtenu leur naturalisation suisse en 2024 et par la même occasion la bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et qui ont répondu présent.e.s à l'invitation de la Municipalité, de MM. Andrea Da Campo (ingénieur communal et Chef du service des infrastructures), M. Témerson Montagner (adjoint au Chef des finances) ainsi que de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse : Mmes Florence Gross et Muriel Thalmann, Députées ainsi que Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 40 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères C. Aubert, M. De Watteville, S. Ganour-Gumy, H. Grossenbacher, S. Manné, C. Néven, S. Uçurum Pion et MM. les Conseillers D. Annese, H. De Jesus Da Silva, G. De Pierri, G. Favre, Y. Favre, J. Francey, S. Juillerat, C. Novelli, P. O'Neil, O. Schär, Y. Torjman.

Sont absents : MM. F. Gehrig et P. Sonnay.



Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. E. Monsutti** : Chers collègues, selon le Petit Larousse illustré, édition 2025, un procès-verbal est un compte rendu écrit des débats et des travaux d'une réunion d'une assemblée.
- **M. A. Boggio** : nous sommes à l'ordre du jour !
- **M. E. Monsutti** : oui à l'acceptation de l'ordre du jour, je vais proposer de le rejeter, si je peux me permettre. Merci de me laisser parler.
- **M. A. Boggio** : oui bien sûr !
- **M. E. Monsutti** : un compte rendu est un rapport fait sur un événement, un ouvrage. Il ne s'agit donc en aucun cas de transcrire mot à mot un procès-verbal ce qui a été dit lors d'une séance, en ce qui nous concerne, celle du 7 novembre 2024 dont le procès-verbal de 19 pages est au demeurant truffé de fautes d'orthographe et de grammaire le rendant par conséquent, totalement indigeste, illisible, voire incompréhensible.

Conseil communal Belmont

A titre informatif, m'occupant personnellement de rédiger des procès-verbaux, je précise que les procès-verbaux de séances de conseil d'administration, d'assemblées générales de sociétés, ne dépassent guère une petite dizaine de pages.

L'article 33, 4^{ème} paragraphe, du règlement du Conseil communal 2015, entré en vigueur le 7 novembre 2015 indique, de manière ne prêtant à aucune interprétation, que le secrétaire du Conseil communal rédige le procès-verbal et prépare les extraits qui doivent être expédiés à la Municipalité.

Pour toutes ces raisons, le procès-verbal soumis à notre acceptation n'ayant manifestement pas été rédigé par notre secrétaire du Conseil communal, mais très vraisemblablement, par un programme informatique, ce qui est manifestement contraire aux textes clairs du règlement du Conseil communal de 2015, je vous invite à ne pas accepter le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 tel qu'il nous est présenté ce soir. Je vous remercie de votre attention.

- **M. A. Boggio** : merci pour votre intervention. Connaissant le travail fait par Mlle Fogoz, je puis vous assurer que le procès-verbal n'a pas été rédigé par l'intelligence artificielle, mais bien par Mlle Fogoz elle-même. Maintenant, quel est le lien avec l'ordre du jour ?
- **M. E. Monsutti** : acceptation de l'ordre du jour, je me suis exprimé pour ne pas le faire accepter.
- **M. A. Boggio** : mais vous avez parlé du procès-verbal !
- **M. E. Monsutti** : ah, pardon, je me suis raté d'un point.
- **M. A. Boggio** : revenons à l'acceptation de de l'ordre du jour, est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de modifications ?

Passé au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 7 novembre 2024

Le Président signale deux corrections qui ont été apportées au procès-verbal, soit :

- M. Christian Blin, noté comme absent, était en fait excusé ;
- page 15, dernier paragraphe, il fallait lire « Il y a pas mal de parents qui ont trouvé peu clair au niveau des **enclassements** concernés » et non des « emplacements concernés ».
- En tête du PV, la Présidence est assurée par M. Axel Boggio et non Mme.

La version du PV publiée sur le site Internet de la commune et qui sera au registre des PV sera corrigée dans le sens de ce qui précède.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, le Président s'exprime comme suit : pour revenir à l'intervention de M. Monsutti, encore une fois, je sais que le procès-verbal a été rédigé par Mlle Fogoz elle-même, qu'elle s'est aidée du transcript qui a été fait en effet de manière électronique, mais j'ai eu des échanges téléphoniques avec elle et nous sommes allés à travers le procès-verbal ensemble.

Le Président ouvre la discussion :

- **M. J.-P. Amann** : je rejoins partiellement M. Monsutti sur ces remarques, parce que je me suis posé la question de savoir qui va lire un procès-verbal de cette longueur-là et qui est, il est vrai, difficile à lire. Je ne prends personne à partie, mais je me demande si cela a un sens de remplir un procès-verbal de cette façon.
- **Mme C. Suzat** : je pense qu'il y a des logiciels d'intelligence artificielle qui pourraient très bien prendre un PV de qualité et probablement que cela viendra dans les mois ou années à venir. Dès lors, s'il y a un souci de réglementation nous devrions y réfléchir maintenant pour pouvoir rapidement intégrer, soit un outil qui rédige le PV, soit qui assiste fortement la rédaction d'un PV comme c'est un travail très fastidieux.

Conseil communal Belmont

- **M. A. Boggio** : aujourd'hui, cette question de faire rédiger le PV par l'intelligence artificielle n'est pas du tout d'actualité. Mlle Fogoz fait extrêmement bien son travail et je la remercie à chaque séance ; la présidente précédente faisait la même chose, et nous avons toujours relevé la qualité de son travail. Lors de la précédente séance, nous nous sommes seulement aidés du transcript fait par un logiciel qui permet d'avoir une trace écrite, en parallèle de l'enregistrement sonore des débats qui ont eu lieu, mais en aucun cas, ce PV n'a été rédigé par l'intelligence artificielle ou par un logiciel, quel qu'il soit.
- **Mme A. Recchia** : étant absente à la dernière séance, j'ai lu attentivement le procès-verbal et j'avoue, sans aller aussi loin que M. Monsutti, que le PV est chargé, lourd et avec effectivement quelques problématiques de français ; j'ai eu un petit peu de peine à m'y retrouver.
- **M. A. Boggio** : si vous êtes d'accord, nous prenons note du fait que le PV était peut-être un peu long et nous tâcherons de faire attention à cet aspect à partir du prochain PV afin qu'il soit un peu plus condensé.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : si vous allez regarder sur les sites des communes, souvent les PV des législatifs sont une retranscription mot à mot de ce que les gens ont dit ; c'est un souci démocratique pour que les citoyens puissent aller relire les débats des Conseils communaux. Si vous allez sur le site de la Ville de Lausanne, vous verrez qu'il y a des PV de séances du Conseil communal qui font 68 pages et au Grand Conseil c'est pareil. Il s'agit là d'une vraie question. Je comprends que nous ayons envie de réduire et de résumer ce que les gens disent mais cela comporte aussi des dangers d'interprétation. C'est une réflexion que l'on peut avoir, mais avec prudence.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. Soumis à votation, le PV est accepté à la majorité, avec 1 refus et 4 abstentions.



2. Communication du Bureau du Conseil

Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **le 11 novembre** : nous nous sommes vus avec Mme Nathalie Greiner et M. Grégoire Vagnières afin de fixer les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2025. Merci de bien noter ces dates :
 - 27 mars 2025 à 20h15
 - 8 mai 2025 à 20h15
 - 5 juin 2025 à 20h15
 - 26 juin à 18h30 au refuge des Bas-Monts
 - 9 octobre 2025 à 20h15
 - 6 novembre 2025 à 20h15
 - 4 décembre 2025 à 18h30
- Au sujet de la participation aux séances du conseil, le Président informe que le taux de participation moyen est de 75 % pour 2023 et 2024. Il tient à féliciter les 14 membres du conseil qui ont participé à toutes les séances de ces 2 dernières années ainsi que les 12 personnes qui n'en ont manqué qu'une seule.

Conseil communal Belmont

- **le 24 novembre** : avec le bureau, il a été procédé au dépouillement des votations fédérales. *Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud*
<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-precedentes>

Démissions :

Un membre de la **Commission des affaires régionales (CCAR)** souhaite arrêter son mandat ; il s'agit de **M. Olivier Guignard (CIB)**. Le président donne lecture de son message du 22 novembre 2024 ; le remplacement de ce poste sera à l'ordre du jour de la première séance du Conseil communal de 2025.

3. **Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. **Communications :**

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** rapporte sur la séance du Conseil intercommunal du 14 décembre 2024 ; le rapport dans son intégralité figure en annexe du présent PV.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Novak** n'a aucune communication.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Maisières** n'a aucune communication.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

5. Préavis municipal N° 13/2024 : Crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2024

Le président donne la parole à **Mme A. Ramoni-Perret** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. J.-P. Bolay** : ma question concerne le mandat qui est attribué à Duvoisin-Groux SA. On apprend par ce préavis que cette entreprise est maintenant bernoise. Du moment qu'elle dépend de BKW Energie, qu'il y a des échelons entre les deux ou chacun va prendre son petit bénéfice, faut-il s'attendre à des hausses de tarifs de la part de Duvoisin-Groux SA par rapport au mandat que cette société a chez nous ? Et, à la suite de ce changement, est-ce que la Municipalité a l'intention de remettre le mandat en soumission ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : nous avons appris la reprise de cette société en cours de rachat et évidemment cela a donné lieu à des interrogations de notre part puisque, à l'époque de nos discussions, cette société était indépendante. Aujourd'hui nous sommes « repartis » pour une année mais, le dossier datant de 2016 et la situation ayant énormément changé au niveau électrique, que ce soit dans le domaine de suivi, de mise en œuvre et de suivi par l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) ; les discussions avec Duvoisin-Groux SA vont être reprises concernant la manière de procéder et de fonctionner de cette entreprise et les conditions du contrat.
- **M. M. Henchoz** : si j'ai bien compris, le début des prestations de cette société remontent à 2016 et il n'y a jamais eu de facture en 2016, jamais de demande d'acompte ou de sollicitations financières ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : non, depuis 2016, nous travaillons avec cette société mais c'est pour l'année 2023, alors que l'entreprise était en période de rachat, que les factures n'arrivaient pas et quand nous demandions la production des factures, nos interlocuteurs disaient qu'elles avaient été émises. Après des recherches, il s'est avéré que lesdites factures n'étaient jamais parties. Nous avons été victime du problème de passation et d'absorption de la société par un groupe plus grand.
- **M. M. Henchoz** : bien, on ne peut dès lors pas se prévaloir de prescription sur certaines prestations.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 13/2024 est admis à la majorité des membres présents avec 4 abstentions.

6. Préavis municipal N° 14/2024 : Budget 2025

Le président donne la parole à **M. Ch. Marrel** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président passe au travers du budget en invitant les Conseiller-ère-s à intervenir au fur et à mesure :

- **M. J.-P. Bolay** (Poste 351.3141.00 – Auberge communale, frais d'entretien du bâtiment) : concernant l'auberge communale, il est marqué dans le recueil des remarques que l'on va agrandir la terrasse de l'auberge. Dans quel sens va se faire cet agrandissement ? Est-ce que l'on va rétrécir la route qui passe devant la terrasse ou va-t-on faire une terrasse à 2 étages ? Merci de vos précisions à ce sujet.

Conseil communal Belmont

- **Mme C. Schiesser, Municipale** : il n'y a rien de figé à l'heure actuelle. Ce qui est prévu de faire c'est de ne rien prendre sur le domaine public mais plutôt de sacrifier 2 à 3 places de parc qui sont réservées à l'auberge et de les remplacer par une terrasse.

- **M. M. Henchoz (4 questions)** :
 - Question 1 : Budget page 3 - Poste 3189.00 Travaux exécutés par des tiers : *au budget 2025 il est inscrit le montant de CHF 44'340.00 (budget 2024 : CHF 30'000.00 / comptes 2023 : CHF 26'626.50), soit une augmentation de 67 %.*
Avez-vous des mandats spécifiques supplémentaires à confier à des tiers (en espérant que cela ne soit pas lié à des conflits juridiques en vue) ?

 - Question 2 : Budget page 3 - Poste 150.0 Affaires culturelles et loisirs : *au budget 2025 il est inscrit le montant de CHF 276'890.00 (budget 2024 : CHF 208'764.00 / comptes 2023 : CHF 189'149.00), soit une augmentation de 46 %.*
L'explication qui ressort du recueil des remarques est la suivante : L'augmentation s'explique par l'allocation d'une enveloppe discrétionnaire de CHF 10 par habitant + par la hausse de la participation au fonds de soutien aux affaires culturelles. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'usage qui va en être fait ?

 - Question 3 : Budget page 4 - Poste 18 Transports publics : *Le poste des transports public est en baisse de CHF 166'800.00 au budget 2025 par rapport à celui de 2024.*
On s'était plutôt fait à l'idée, si mes souvenirs sont corrects, que ce poste avait plutôt tendance à augmenter inexorablement. Est-ce que M. Favre, par ailleurs membre du conseil d'administration des TL, peut nous commenter cette baisse ?

 - Question 4 : Budget page 5 - Postes 4001 Impôt sur le revenu et 4002 Impôt sur la fortune : *les impôts sur le revenu sont budgétés à CHF 12,5 mios contre 12,9 mios au budget 2024 (-7 %). Les impôts sur la fortune sont, eux, budgétés à CHF 2 mios, soit une baisse de 3 % par rapport au budget 2024.*
Ces deux recettes ne sont pas anodines puisqu'elles représentent 50,1 % de nos recettes. La Municipalité fait elle preuve d'un excès de pessimisme ? Ce qui pourrait expliquer en partie le déficit budgétaire de CHF 597'300.00. J'ai cette impression car le Canton de Vaud a des projections nettement plus optimistes. Le canton n'est pas Belmont mais quand même ! L'impôt sur le revenu est budgété pour le canton à +7,4 %, et celui sur la fortune à +7,8 %. Si la Commune s'était calquée sur ces projections (comme on l'a eu fait dans le passé), les recettes de ces deux postes se monteraient à 15,67 mios soit 1,1 mios de plus que le budget qui nous est présenté.
Du coup, le déficit serait non seulement « poutzé » mais présenterait un excédent de CHF 500'000.00 ! Politiquement incorrect ?
Dans cette hypothèse, en ne prenant que la moitié des anticipations du canton, nous aurions un budget équilibré.
Merci à M. Favre de nous livrer son analyse et nous expliquer pourquoi notre budget s'écarte-il autant de celui du canton ? Et comme notre Municipal est député au Grand Conseil depuis cet été (bravo et je pense que c'est un net plus pour notre commune), ses explications sur cette approche radicalement différente seront, j'en suis sûr, limpides.

- **M. J.-C. Favre, Municipal**
 - Réponse question 1 : Poste 3189.00 Travaux exécutés par des tiers :
L'augmentation que vous constatez est principalement liée à 2 projets.

Conseil communal Belmont

Le 1^{er} concerne la gestion des archives communales pour laquelle nous allons nous appuyer sur une expertise externe, il s'agit d'un mandat de CHF 24'000.- pour 2025, pour un expert qui nous accompagne dans le traitement de nos archives et dans la mise en place d'un système d'archivage pour les années à venir.

Dans ce compte, se trouve également un mandat pour la gestion de nos refuges puisqu'à partir de cette année 2024 et pour les années à venir, on utilise un prestataire externe pour s'occuper des refuges ce qui implique une augmentation de ce compte mais par contre une réduction de la charge salariale.

- Réponse question 3 : concernant les transports publics, je ne dirais pas que c'est parce que je suis au Conseil d'administration des TL que nous avons réussi à contenir un peu le coup de la facture TL mais nous avons eu une bonne nouvelle par rapport aux années précédentes, on a réussi à baisser un peu la contribution des communes par rapport aux charges TL, sachant que si les charges augmentent de manière assez régulière c'est parce que l'offre augmente également. Si vous circulez un peu dans l'Ouest lausannois, vous voyez bien que l'ensemble des routes est occupé par des travaux, que cela soit pour le tram ou pour le BHNS (bus à haut niveau de service) puisque dans ce secteur le BHNS continue à se développer. Tout cela a un coût mais par contre nous avons réussi à avoir une contribution du Canton de Vaud et une contribution de la Confédération, ce qui nous a permis de stabiliser, voire baisser un peu, la contribution des communes.

- Réponse question 4 : concernant les impôts, pour faire notre projection nous nous basons sur une règle, assez mathématique.

Pour 2025, les 3 exercices connus et clôturés à disposition sont ceux de 2023, 2022, 2021. On fait une moyenne pondérée de ces 3 exercices en mettant un peu plus de poids sur 2023, un poids moyen sur 2022 et un poids faible sur 2021. Les recettes effectives de l'impôt sur le revenu pour 2022 sont de CHF 13'000'100.00 et, pour 2023, elles sont de CHF 12'000'100.00 ; on a perdu 1 million entre 2022 et 2023. On espère ne pas perdre 1 million en 2024, et encore 1 million en 2025.

C'est pour cela que nous faisons ces moyennes pondérées mais on ne peut pas non plus être super optimistes par rapport aux recettes fiscales 2025. Ce que l'on peut dire, c'est qu'avec ce modèle de pondération on est arrivé à un budget 2024 qui était CHF 12'900'000, donc il était déjà optimiste par rapport à 2023.

D'après les chiffres que nous avons à fin octobre, on est à peu près dans la cible de CHF 12'900'000 pour 2024, mais pour 2025, nous n'en savons rien.

On a adopté cette règle de calcul depuis un certain nombre d'années, ce qui nous donne donc, pour 2025, ce chiffre de CHF 12'498'000.00.

Le principe est le même pour l'impôt sur la fortune. Nous avons eu CHF 2'171'000.00 de recettes en 2022 et on voit qu'en 2023 on est à CHF 1'949'000.00. Je pense que l'exercice de 2022 était assez haut pour Belmont, mais on a une baisse en 2023, et nous espérons que, sur 2024 et 2025, nous allons revenir à peu près au niveau de 2022.

- **M. D. Cuche, Municipal**

- Réponse question 2 : concernant cette enveloppe discrétionnaire de CHF 10 par habitant qui est calculée sur les 3896 habitants, elle a été demandée pour ce budget afin de faciliter les traitements des subventions ainsi que les aides que nous accordons au point de vue de la culture, des loisirs et du sport sur le plan régional, celui du district et celui du canton.

Sont englobés dans cette enveloppe des éléments qui sont liés par exemple à la Fête des vendanges de Lutry, à la journée mondiale des séniors, ...

Conseil communal Belmont

Avant nous étions sur des postes qui étaient très détaillés, ligne par ligne, et avec mon chef de service, nous avons souhaité demander une enveloppe discrétionnaire de CHF 10.-/hab. qui grâce au développement de la jeunesse et des affaires sociales au sein de la commune, va pouvoir aussi faire rayonner Belmont comme on a pu le faire le week-end passé lors du Klassi'Kids Festival qui a eu lieu dans cette même salle.

- **M. B. Grossenbacher** : poste 711.1 Nursery-Garderie – comptes 3131.00 - Achats de produits alimentaires et 4331.00 - Participation des parents aux frais de repas
 - Pour le compte 3131, on voit qu'il y a une augmentation au niveau du budget qui est passée de CHF 99'000.00 à CHF 120'000.00. Est-ce une augmentation uniquement du tarif effectif des repas ou y a-t-il plus d'enfants à nourrir ? Et concernant le compte 4331, on reste relativement stable avec une petite augmentation au niveau de la participation des parents. Est-ce que vous avez tenu compte de l'augmentation tarifaire qui va être appliquée à partir du 1er janvier pour les repas des enfants ?
- **M. D. Cuche, Municipal** : Pour répondre à votre 1^{ère} question, on a tous constaté en allant dans les magasins que tout a augmenté, dès lors cela augmente aussi chez nos prestataires ; les frais de livraison ont également augmenté, raison pour laquelle, avec précaution, nous avons souhaité avoir une petite marge supplémentaire. Il est à noter que depuis le début de l'année 2024, on est à une hausse à peu près de 12 % sur les prix que nous facturent notre prestataire.
Concernant votre 2^{ème} question, nous allons accueillir, dès le 1er janvier 2025, 5 enfants supplémentaires sur le site du CVE des grands. Mais, concernant l'adaptation qui a été demandée par le réseau PPBL par rapport aux frais des repas, elle n'a pas été reportée entièrement dans ce budget vu que celui-ci était posé depuis quelques mois et que la décision du CoDir du réseau est tombée le mois dernier.
- **M. B. Grossenbacher** : cette année, on nous a remis deux versions de la brochure sur le budget, soit la première sous la forme traditionnelle, présentant le détail des natures comptables à 6 positions (ex : 101.0 / 3001.00), et la seconde sous une forme plus condensée avec un détail de ces mêmes natures résumées à 3 positions (ex : 101 / 300). Il est mentionné dans le rapport de la CoFin qu'à l'avenir, c'est la version à 3 positions qui sera éditée. Je trouve que c'est dommage car le budget détaillé était bien et je regrette fortement que l'on passe à un budget moins détaillé.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : effectivement, c'est par mesure de simplification que nous avons pris cette décision. Si vous regardez les deux présentations, le niveau de détails ne diminue pas fortement ; c'est simplement pour éviter d'avoir trop de chiffres lorsque l'on fait référence à un compte, mais je pense que c'est encore un bon niveau de détails pour que vous puissiez vous exprimer sur le budget.
- **M. J.-P. Bolay** : on parle, pour 2025, de cette nouvelle péréquation vaudoise qui change pas mal de choses par rapport à celle, extrêmement compliquée, qui vit ses derniers jours. Je sais que dans certaines communes, la Municipalité a organisé, pour leurs conseils communaux respectifs, une séance d'information pour présenter cette nouvelle péréquation. Parfois, c'est le ministre des finances qui le faisait, parfois, il était accompagné d'une personne de l'administration vaudoise. Est-ce que notre Municipalité s'apprête aussi à faire une telle séance d'explications pour le Conseil communal, par exemple en introduction d'une de nos prochaines séances, afin que l'on puisse y voir un peu plus clair avec cette nouvelle péréquation.

Conseil communal Belmont

- **M. J.-C. Favre, Municipal** : si certain.e.s d'entre vous sont passionnés par le sujet de la péréquation, c'est très volontiers que nous pouvons organiser une séance de présentation du nouveau modèle qui est beaucoup plus simple que l'ancien et que nous devrions pouvoir vous expliquer sur une durée d'une heure.
- **M. C. Nicolet** :
 - point 9.2 du préavis - investissements hors budget : Si j'ai bien compris, si ces montants ou ces dépenses ou ces besoins de dépenses devaient être activées, on aurait une augmentation de notre dette communale de CHF 7'600'000.00. Est-ce que cela remettrait en question le calcul de l'amortissement de la dette de ces 15 années ?
Si les préavis pour l'élaboration ou la réalisation de ces projets devaient être acceptés, est-ce que l'on trouve, dans le budget 2025, la prévision des frais financiers liés à ces nouveaux emprunts ? Parce que si l'on entend emprunter 7 mios l'année prochaine, je pense que des frais financiers y seront liés et que cela devrait être mentionné quelque part dans ce budget.
 - point 13 du préavis – résultats : avant acceptation de ce budget, j'aimerais que nous ayons l'assurance que le prélèvement du déficit 2024 budgétisé soit corrigé puisqu'il ne sera plus de CHF 831'000.00 mais bien de CHF 1'140'000.00.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** :
 - Les investissements prévus hors budget doivent tous faire l'objet d'un préavis. Dans la liste des objets que vous avez à la page 18 du préavis, il y a deux de ces objets qui ont déjà été présentés sous forme de préavis à savoir « Mise en place compteurs électricité » et « Mise en place compteurs eau » les autres n'ont pas encore été présentés et tant que nous n'avons pas votre accord, on ne commence pas les travaux. Ces travaux ne vont pas débuter en janvier de l'année prochaine ; ils vont se lisser sur l'année et je n'imagine pas que l'on puisse dépenser 7 mios sur l'année 2025 parce que certains de ces travaux vont prendre du temps ; vous avez vu, par exemple, le temps qu'il a fallu pour les travaux de Burenz-Chaffeises. Effectivement, si nous devions lancer tous ces travaux, nous ne pourrions pas le faire avec les liquidités à disposition ; nous devrions emprunter pour pouvoir ouvrir ces dépenses. Dans le budget qui vous est présenté, à la page 19 du préavis, la partie endettement est calculée sur la base d'une situation stable, sans emprunt supplémentaire. Donc le calcul du coût financier de ces emprunts n'est pas dans le budget. Mais de nouveau, je pars du principe que ces engagements-là, s'ils devaient être faits, se lisseraient sur un certain nombre d'années. Si nous devions augmenter notre dette en 2025, ce serait peut-être de 2 mios et probablement en milieu d'année, donc cela représenterait une charge d'intérêt sur 6 mois pour 2 mios supplémentaires. Pour le dernier emprunt que nous avons fait, on a réussi à avoir un taux d'emprunt de 1.34 %.
 - S'agissant de la correction du résultat, bien entendu, à partir du moment où vous avez accepté le préavis 13/2024 tout à l'heure et donc un crédit supplémentaire au budget 2024 qui vient augmenter le potentiel déficit, nous ne sommes plus, effectivement à CHF 831'000.00 puisqu'il faut rajouter le montant du crédit supplémentaire du préavis 13/2024. Nous ne pouvons pas le mentionner dans le préavis sur le budget 2025 tant que le Conseil n'avait pas pris sa décision sur le préavis 13/2024.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis. **Résultat de la votation : le préavis 14/2024 est admis à la majorité des membres présents avec une abstention.**

M. J.-C. Favre, Municipal, remercie les membres du Conseil communal pour la confiance accordée et assure que l'argent confié sera utilisé de la meilleure façon possible.

7. Nomination/Election de deux membres à la Commission des finances (CoFin)

Le président ouvre l'appel à candidature pour le remplacement de Mmes Hannah Grossenbacher (CIB) et Sakine Uçurum Pion (Les Vert.e.s).

- M. J.-P. Amann propose la candidature de **M. Gael Giroud** (Les Vert.e.s)
- M. Ch. Marrel propose la candidature de **M. Olivier Guignard** (CIB)

Sans autre candidat, ils sont élus par acclamation.

8. Postulat de M. Jean-Pierre Amann (Les Vert.e.s) : La «chienlit» canine

Le président donne la parole à **M. Olivier Guignard** pour la lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner la prise en considération de ce postulat dont les conclusions sont les suivantes : *la Commission ad hoc unanime vous propose de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour traitement.*

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat ; la parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et redonne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc .

Résultat de la votation : la prise en considération du postulat de M. J.-P. Amann : La «chienlit» canine est admise à la majorité des membres présents avec 1 refus et 7 abstentions

Le postulat est dès lors renvoyé à la Municipalité pour rapport.

9. Divers et propositions individuelles

Le président passe la parole à M. J.-P. Bolay qui a transmis des questions écrites à M. P. Michelet, Municipal, avec copie à Mme la Syndique et M. le Président du Conseil communal.

Augmentation du prix de l'électricité à Belmont

- **M. J.-P. Bolay** : je voudrais d'abord remercier M. Michelet pour sa réponse extrêmement fournie aux différentes questions qui lui ont été posées par écrit ; il y a tellement d'informations que je me permettrai de les lire tranquillement à la maison.
Si j'ai bien compris, dans les frais d'acheminement en rapport aux frais d'installation des compteurs, vous avez compté 3 centimes par kWh. Lors de la dernière séance du conseil, M. Favre avait mentionné que l'on achète à peu près 8 mios de kWh, donc à CHF 0,03, cela nous fait un petit peu plus de CHF 200'000.-.
Les frais d'installation des compteurs sont à peu près entre CHF 900'000.- et CHF 1'000'000.-. Cela veut dire que dans 4 à 5 ans, cette somme sera payée. Est-ce qu'il sera alors question d'enlever ces CHF 0,03, vu que les frais d'installation des compteurs seront payés, ou sont-ils dedans « Ad vitam æternam », ce qui serait incompréhensible.
- **M. P. Michelet, Municipal** : les frais que l'on doit prendre en compte dans la partie timbre, c'est tout ce qui a trait à l'exploitation et donc la mise en place des compteurs et les frais sont imputables dans l'année. Par contre, évidemment, ce n'est pas quelque chose qu'on va traîner pendant des années et comme cette mise en place est planifiée sur environ 2 ans, le montant sera pris année par année. Il faut tenir compte également que dans cette partie-là, il y a un montant fixe qui a trait à la reprise informatique du traitement et notamment de la télérelève automatique des informations, c'est un coût qui vient une fois. Donc ce ne sont pas des montants qui vont être traînés pendant des années, indépendamment du coût des frais qui sont liés notamment à une baisse de consommation éventuelle dans le futur.
- **M. B. Grossenbacher** : je remercie également M. Michelet pour les réponses données et je vais aussi prendre le temps de relire tous les éléments fournis.

Tarifs de repas de l'UAPE et de la garderie

- **M. B. Grossenbacher** : j'ai été sollicité par plusieurs parents de notre commune au sujet de l'inquiétude concernant les tarifs des repas de l'UAPE et de la garderie. En effet, ces derniers s'inquiètent et s'interrogent de savoir comment ont été calculés ces augmentations. D'autre part, il me semble que vous avez reçu une pétition à ce sujet ; une lettre signée par plusieurs parents pour demander des explications.

Pour ma part, j'aurais souhaité comprendre mieux comment cette augmentation a été faite, si c'est uniquement par rapport à l'augmentation des coûts des repas ou si la commune a décidé de moins subventionner cette partie-là dans le futur par rapport au tarif établi, en 2009 sauf erreur.

J'aimerais comprendre quelle est la marge de décision de notre commune par rapport aux autres communes du réseau pour la fixation de ces tarifs ?

Et enfin, compte tenu des économies réalisées par rapport aux années précédentes et par rapport au budget que nous venons d'accepter, est-ce que la Municipalité envisage un soutien pour les familles ?

- **M. D. Cuche, Municipal** : s'agissant de la pétition, celle-ci n'est pas valable dès lors qu'elle n'a pas de « porteur de pétition » et que nous ne savons pas à qui répondre. D'autre part, elle a été envoyée à la mauvaise Fondation, soit celle de Lutry au lieu de celle de Pully-Paudex-Belmont, donc vous comprendrez qu'elle n'a pas pu être prise en charge mais, si vous connaissez le porteur ou la porteuse de cette de pétition, il faut juste l'informer afin que soient rajoutées quelques informations sur ce courrier et nous le renvoyer pour qu'il puisse être pris en charge.

Concernant les tarifs, ceux-ci sont appliqués depuis la création du réseau en 2009 et n'ont jamais été modifiés. Pourquoi n'ont-ils jamais été modifiés ? Je pense qu'au fil du temps, les augmentations se sont faites gentiment et, je vous le dis sincèrement, personne n'y a pensé et voilà que maintenant on arrive à une certaine limite où les communes ne sont plus d'accord de subventionner des frais de repas dès lors que le subventionnement n'est pas obligatoire ; nous ne pouvons pas faire de bénéfice sur ces subventions.

Actuellement si nous voulions, au niveau du réseau (les 2 Fondations et la Commune de Belmont encore pour l'année 2025), juste couvrir les frais, nous devrions facturer CHF 13.- par repas, par jour. Maintenant, cela va être une décision au niveau du CoDir du réseau dont je fais partie et nous sommes liés par plusieurs lois ou obligations. Puis ensuite ce sont les Fondations qui viennent dire que les prix des repas ne sont plus adaptés et qui demandent aux communes si elles souhaitent financer ou pas.

D'après ce qui s'est passé hier soir, le Conseil communal de Pully ne souhaite plus autant financer la Fondation. Le courrier que nous avons envoyé concerne le CVE uniquement et c'est une décision qui est prise en tant « qu'institution » et pas en tant que « commune » et qui ne fait que d'appliquer ce qui a été décidé par le CoDir. Le courrier concernant l'UAPE a été envoyé par la Fondation.

Concernant une aide aux familles, la réponse est non pour l'année 2025 et pour 2026, ce sera à déterminer dans le cadre du budget en fonction des subventions que nous pourrions accorder, en accord avec le réseau.

- **Mme S. Gillard** : cette augmentation est arrivée rapidement à savoir que nous avons reçu le courrier il y a un mois et qu'elle est valable à partir du 1er janvier 2025. Sachant que l'on se trouve en plein milieu d'année scolaire et que c'est difficile de se retourner pour trouver des solutions de garde alternative pour les repas, est-ce que vous avez une solution pour les familles nombreuses avec 3 voire 4 enfants qui sont au réfectoire, à l'UAPE ou en garderie et qui se trouvent réellement avec un problème de budget ; est-ce que ces familles ont un moyen de venir discuter avec vous ?

Conseil communal Belmont

- **M. D. Cuche, Municipal** : c'est le réseau qui a décidé de cette augmentation, la commune en tant qu'institution ne fait que l'appliquer. Après si des familles sont en difficultés financières lourdes par rapport au paiement de cette augmentation, nous avons des services sociaux qui sont aussi là pour pouvoir répondre à ce genre de questions. Mais il est vrai que, au point de vue de la Commune de Belmont, rien n'a été mis en place pour potentiellement subventionner tels ou tels parents au détriment d'autres.
- **Mme S. Gillard** : je ne suis pas concernée directement mais je me dis quand même que certaines familles doivent mal dormir ! Est-ce que l'on pourrait imaginer qu'avec la prochaine facture, il y ait un petit papier qui s'adresserait à ces familles, qui ne savent pas vers qui se tourner et qui pourrait peut-être les rassurer.
- **M. D. Cuche, Municipal** : au début de la semaine, nous étions en séance extraordinaire avec le CoDir et nous avons eu le retour des 4 communes. Sur Pully, 3 questions de parents qui sont arrivées à la Fondation et à la commune ; sur Lutry, 2 questions ; sur Paudex aucune question ; et sur Belmont nous avons eu « ce début de pétition » si je peux m'exprimer ainsi et qui n'a pour le moment pas pu être prise en considération et, directement dans mon service de la DJAS, aucune demande de parents concernant ce sujet. Le courrier a été envoyé à plus de 1700 familles pour une dizaine de retours qui ne concernent pas forcément les prix mais plutôt la qualité des repas. J'entends très bien votre préoccupation et les services de la commune sont tout à fait ouverts à entendre les parents.
- **Mme C. Suzat** : par rapport à la « pseudo pétition », les parents ont souhaité exprimer leur mécontentement sur la façon de communiquer et avoir une transparence sur l'augmentation. Pour information, on a reçu un courrier qui nous disait uniquement ça passe de CHF 8.- à CHF 10.-. Le but de la pétition est d'avoir une explication concernant cette augmentation car, très clairement, plusieurs parents ont du mal à se dire que le repas reçu par les enfants coûte CHF 10.- par jour. Je sais qu'une interpellation a été faite à Pully, nous l'avons reçue donc même s'il n'y a eu que 10 parents qui ont manifesté leur mécontentement, toutes les personnes qui ont signé cette pétition l'ont fait dans le but d'avoir une meilleure communication et une explication.
- **M. D. Cuche, Municipal** : le courrier pour répondre à cette « pétition » est prêt mais à qui nous répondons puisque qu'il n'y pas de porteur de pétition ? La Fondation de Lutry qui a reçu cette pétition par erreur en lieu et place de celle de Pully n'a même pas pu informer les pétitionnaires. Ce que je vous propose c'est de dire à ces parents de contacter le réseau, qui a une valeur légale, où d'interpeller directement la Fondation pour l'UAPE et la commune pour le CVE ; les réponses et explications sont déjà prêtes.

Annonces diverses

- **M. A. Roth** : comme l'an passé, les Cancoires indépendants ont décidé de s'associer à l'action Cœur à Cœur organisée par la RTS. Je vous invite à venir le 15 décembre, entre 9h00 et 13h00, en Arnier, afin d'apporter votre soutien à cette action qui, cette année, a pour but la lutte contre la maltraitance des enfants aussi bien en Suisse que dans le monde.
- **M. M. G. Markides** : ce dimanche 8 décembre, l'association Belmont soutient Kera-Douré sera présente au Marché de Noël de Lutry.

Il est 20h33 lorsque le président clôt la séance du 5 décembre 2024 qui est suivie de la traditionnelle réception des jeunes ayant eu 18 ans et des personnes ayant été naturalisées cette année, puis du repas de fin d'année.

Conseil communal Belmont

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président



Axel Boggio



Le secrétaire



Isabelle Fogoz

Annexe :

- Rapport de M. Bartolacelli sur la séance du Conseil intercommunal de l'ASEL du 14 novembre 2024.

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture

Annexe(s)

Rapport de M. Bartolacelli relatif à la séance 14 novembre 2024 du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

J'ai participé le 14 novembre 2024 à 18h30 à Belmont, en tant que membre du conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » représentant la commune de Belmont et membre de la commission de gestion (CoGest), à la présentation du budget 2025. Il s'agit du quatorzième budget présenté à l'ASEL qui se chiffre à CHF 12'234'269.00. Il est en hausse par rapport au budget 2024 (+ 0.7 %) et surtout par rapport aux comptes de 2023 (+ 5.1 %).

Cette variation des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Charges relatives aux achats de biens, services et marchandises

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en hausse de 1.1 % par rapport au budget 2024 et de 4.9 % par rapport aux comptes de l'année 2023.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2025 diminue de l'équivalent de 0.10 ETP afin de se situer à 61.60 ETP. Cette diminution s'explique de la manière suivante :

- Administration - 0.20 ETP
- Cadres dirigeants - 0.10 ETP
- Police secours - 0.10 ETP
- Assistants de police + 0.30 ETP
- **Diminution de l'effectif - 0.10 ETP**

Le budget 2025 prévoit une indexation au coût de la vie de 1.3 % ainsi que les augmentations statutaires.

Augmentation des biens, services et marchandises

Nous constatons que « achats de biens, services et marchandises » sont en baisse de 3.0 % par rapport au budget 2024 et en hausse de 12.3 % par rapport aux comptes de l'année 2023.

La progression d'environ CHF 247'000.00 constatée par rapport aux comptes 2023, provient pour l'essentiel des éléments suivants :

• Augmentation achats équipement et matériel spécialisé de police	CHF	15'400.00
• Renouvellement période d'un véhicule d'intervention	CHF	84'000.00
• Augmentation renouvellement outils spécialisés signal, routière	CHF	33'800.00
• Augmentation réparation appareils et mobilier	CHF	14'300.00
• Augmentation des dossiers en procédure de poursuites	CHF	47'100.00
• Augmentation des frais d'affranchissement et CCP	CHF	15'700.00
• Augmentation des frais informatiques et maintenance	CHF	22'300.00
• Diverses augmentations	CHF	14'400.00
• Total augmentation achats biens, services et marchandises	CHF	247'000.00

La participation de chacune des communes partenaires :

- par rapport au **budget 2025**, augmente en moyenne de 0.5 % (Total des charges CHF 9'410'089.00), cela représente pour Belmont un écart de -4.7 % (budget 2024 : CHF 581'300.00 / budget 2025 : CHF 554'200.00).

Conseil communal Belmont

- par rapport au **bouclement des comptes 2023**, augmente de 23.6 % (Total des charges CHF 9'410'089.00), pour Belmont cela représente un écart 12.3 % (comptes 2023 : CHF 493'359.03 / budget 2025 : CHF 554'200.00).

La variation différente de la participation des Communes de Belmont et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2025 qui est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2024 (+0.7 %) et de 5.1 % par rapport aux comptes de l'année 2023. Cette progression est la résultante de l'indexation des salaires ainsi que de l'achat de matériels divers (véhicule, outils spécialisés de la signalisation routière, informatique, ...).

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2025 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » à l'unanimité.

Par ailleurs, une demande de crédit d'investissement de CHF 271'685.00 a également fait l'objet d'un préavis pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire (type radar « girafe »). C'est un dispositif de contrôle de la vitesse capable de détecter les infractions routières de manière efficace. Il peut être déplacé facilement d'un endroit à un autre selon les besoins et les priorités. Cette flexibilité permet de cibler les secteurs les plus accidentogènes ou délictueux, maximisant ainsi son efficacité en matière de prévention des comportements dangereux.

L'acquisition d'un radar semi-stationnaire représente un investissement stratégique pour les collectivités locales, visant à renforcer la sécurité routière et optimiser la gestion du trafic 24h/24h, 7j/7j. Dans un contexte où la mobilité est un enjeu majeur tant pour les citoyens que pour les autorités, cet équipement s'inscrit dans une démarche proactive visant à réduire les accidents de la route et à améliorer les conditions de circulation. Il ne doit pas être perçu uniquement comme une mesure de répression mais bien comme un outil complémentaire aux radars pédagogiques. En effet, il a été constaté que la simple présence d'un radar semi-stationnaire a un effet préventif, dissuasif et éducatif important. De nombreux usagers de la route peuvent modifier durablement leur comportement, sachant qu'un contrôle de la vitesse est en place. En réduisant la vitesse des véhicules, on observe une meilleure fluidité de la circulation impliquant une réduction des émissions polluantes, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air. On diminue également par-là le bruit ambiant généré par la circulation, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants. Certes, l'acquisition d'un radar semi-stationnaire nécessite un investissement initial qui peut être perçu comme un obstacle ; toutefois, il est important de considérer cet investissement comme un coût à long terme qui vise à réduire les dépenses en matière de sécurité routière et à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. En finalité, l'acquisition d'un tel engin technique se présente comme une solution efficace et pertinente pour améliorer la sécurité routière et la gestion du trafic au sein des collectivités. En investissant dans cet équipement, les autorités locales envoient un message fort sur leur engagement envers la protection des usagers de la route et la réduction des accidents. En favorisant le respect des limitations de vitesse, en adaptant leurs stratégies de sécurité, les collectivités peuvent créer ainsi un environnement routier plus sûr, plus fluide et plus respectueux de l'ensemble des usagers. Il s'agit d'une démarche vers un avenir où la sécurité au volant, la protection des vies humaines et la responsabilité individuelle deviennent des priorités partagées et durablement ancrées dans le quotidien des citoyens. En ce qui concerne son financement, l'ASEL dispose dans son fonds technique un montant de CHF 50'000.00. Il est donc proposé d'amortir une partie de l'acquisition par un prélèvement de CHF 50'000.00 dans le fonds technique, le solde étant amorti par des annuités égales sur 4 ans. Le Conseil intercommunal a validé, à l'unanimité, le crédit d'investissement de CHF 271'685.00 pour l'acquisition de ce radar cinémométrique semi-stationnaire.

